

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-636

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand,
Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois, M. Forissier, M. Kamardine, M. Neuder, M. Nury,
Mme Petex-Levet, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier,
M. Cinieri, M. Viry et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	50 000 000	0
Protection maladie	0	50 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 50 000 000 euros de l'action 02 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Le Gouvernement doit se saisir de prise en charge des personnes atteintes de la maladie de Lyme et infection associées ainsi que ses aspects chroniques.

Découverte aux États-Unis en 1975 dans la petite ville de Lyme, cette maladie due à la bactérie *Borrelia* est transmise à l'homme par une piqûre de tique. Aujourd'hui, elle touche des centaines de milliers de personnes à travers le monde et s'acclimate particulièrement aux zones forestières et humides. En France, la Direction générale de la santé (DGS) fait état de 67 000 nouveaux cas diagnostiqués pour la seule année 2018.

Il y aurait ainsi 104 nouveaux cas pour 100 000 habitants par an dans notre pays. Elle touche particulièrement les travailleurs en forêt, les randonneurs mais plus généralement les enfants et les jeunes adultes. Les premiers symptômes peuvent être confondus avec d'autres maladies ce qui, ajouté à un manque d'information du corps médical, ne permet pas de traiter rapidement et convenablement cette pathologie.

Seule une politique d'information des professionnels de santé et de prévention dans les zones à risque pourrait permettre d'endiguer le développement de cette maladie sur tout notre territoire. Par ailleurs, une meilleure prise en charge de cette maladie est urgente car il n'est pas rare que des Français se fassent soigner à l'étranger.